

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XVIII. — Cl. 1.

N° 626.975

Porte-mine.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

Demandé le 7 avril 1926, à 10^h 8^m, à Paris.

Délivré le 28 mai 1927. — Publié le 23 septembre 1927.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un porte-mine sans tige-poussoir, à magasin tubulaire pour les mines.

Dans ce porte-mine, les mines du magasin se présentent une à une, en vertu de leur propre poids, au fur et à mesure des besoins, dans un canal tubulaire qui les conduit au bec porte-mine pour leur utilisation.

Ce porte-mine est manœuvré en agissant simplement sur une tête-poussoir amovible surmontant le magasin tubulaire et solidaire de lui.

La pression sur la tête-poussoir détermine l'ouverture d'un bec élastique qui permet à la mine de saillir un peu, mais sans pouvoir s'échapper grâce à un frein faisant partie du dispositif mobile. Ensuite, l'abandon de la tête-poussoir permet à un ressort de rappel de provoquer le serrage de la mine dans le bec afin qu'elle ne puisse pas reculer en service, alors que le dit frein se trouve au contraire desserré sous l'action de ce même ressort.

Pour obtenir ce résultat, tout le dispositif mobile de ce porte-mine est solidaire de la tête-poussoir, et comprend : 1° le magasin tubulaire; 2° le frein; 3° le bec arrêt de mine, et en outre le ressort antagoniste opposé à l'action exercée sur la tête-poussoir. De plus, la gaine de ce porte-mine est utilisée comme partie fixe du dispositif mobile.

A titre d'exemple, cette invention va être décrite ci-après en référence au dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 représente de face l'ensemble du porte-mine réalisant cette invention. 35

La fig. 2 est une coupe longitudinale, du même porte-mine.

La fig. 3 est une coupe du frein.

La fig. 4 est une coupe du dit frein faite suivant la ligne A-A de la fig. 3. 40

La fig. 5 montre en coupe un tampon reliant le fond du magasin tubulaire au frein.

La fig. 6 est une vue par-dessous de ce même tampon.

La fig. 7 représente à part, partiellement en coupe, le bec élastique arrêt de mine. 45

La fig. 8 est une vue par-dessous de ce bec.

La fig. 9 montre partiellement, en coupe, un cône creux fixé sur la gaine du porte-mine et entourant le frein avec lequel il est combiné. 50

Comme on le voit dans ce dessin, ce porte-mine comporte une tête-poussoir *a* sur laquelle est fixé un réservoir tubulaire *b*, contenant des mines *c*, fermé, à demeure à la partie inférieure par un tampon *d* recevant, d'une manière fixe, un tube-frein *e* terminé par un bec conique arrêt de mine *f* vissé sur lui. 55

Autour du tube-frein *e* se trouve un ressort à boudin *g* prenant point d'appui sur un cône 60

Prix du fascicule : 5 francs.

fixe inférieur h pour appuyer sur le tampon d du réservoir tubulaire b .

Une gaine fixe i entoure tout le dispositif intérieur, reçoit le cône fixe h et se termine par une partie conique i^1 enserrant le bec conique f .

Le tampon d présente une petite cuvette conique d^1 fraisée autour du canal central d^2 servant au passage des mines c .

10 Le tube-frein e est fendu longitudinalement par des traits de scie e^1 pour lui donner de l'élasticité. Ces fentes sont pratiquées à l'endroit d'une partie conique e^2 entourée par le cône creux fixe h solidaire de l'enveloppe i .

15 Le bec conique f est fendu longitudinalement par des traits de scie f^1 pour lui donner de l'élasticité.

En appuyant sur la tête-poussoir a , le tube-magasin b déplace avec lui son tampon d qui 20 pousse à son tour le tube-frein e déplaçant le bec conique arrêt de mine f dont les branches s'écartent alors en vertu de leur élasticité pour laisser la mine descendre d'elle-même en vertu de son propre poids. Toutefois, 25 en même temps, le cône e^2 du tube-frein e appuyant sur le cône fixe h arrive à se fermer pour serrer la mine c afin qu'elle ne s'échappe pas du porte-mine.

En laissant alors le dispositif remonter sous 30 l'action du ressort de rappel g , le tube-frein e se desserre, mais en même temps le bec conique arrêt de mine f enserré fortement par l'enveloppe i^1 agissant sur son collet conique f^2 pince fortement la mine c de façon qu'elle ne 35 puisse pas reculer pendant qu'on écrit. Néanmoins, on peut faire rentrer cette mine à l'intérieur en appuyant sur la tête comme pour faire descendre la mine, mais en appuyant en même temps sur la mine soit avec le doigt, 40 soit à l'aide d'un objet dur, bureau ou autre.

Pour remplir de mines le réservoir b , on dévisse la tête-poussoir a .

Les formes, détails, accessoires, matières et dimensions de ce porte-mine peuvent bien 45 entendu varier sans changer en rien pour cela le principe de l'invention. Ainsi par exemple, le cône du tube-frein pourrait être remplacé par une lamelle d'acier pénétrant à l'intérieur de ce tube par une fenêtre pour exercer une pression sur la mine. Ce freinage de mine peut 50 d'ailleurs être constitué par tout dispositif susceptible d'exercer sur la mine une pression élastique convenable.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste en un porte-mine sans 55 tige-poussoir, caractérisé par les points suivants et leur combinaison entre eux :

1° Un magasin tubulaire à mines, avec tête-poussoir amovible.

2° Un tampon creusé en cuvette du côté 60 du magasin à mines, autour d'un canal central de passage des mines.

3° Un tube-frein pour les mines en service, ce tube-frein étant conique et combiné avec un cône creux fixe l'entourant. 65

4° Un bec conique élastique servant au passage de la mine et de dispositif de retenue de cette mine pour l'empêcher de reculer.

5° Un ressort de rappel de toutes les parties mobiles du dispositif. 70

6° Une gaine présentant une partie conique servant au serrage du bec conique élastique sous le rappel du dit ressort.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

L. CHASSYENT.

